

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des Décisions du Bureau Communautaire

Nombre de :

- Membres du bureau en exercice : 29
- Membres présents : 26
- Membres absents : 3

**SEANCE DU
MERCREDI 7 AVRIL 2021**

Point 8

CULTURE – ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DU RHIN - Tarifs à compter du 2ème trimestre 2020-2021

L'école de musique Intercommunale du Rhin (EMIR) souhaite proposer une tarification exceptionnelle en raison de l'organisation perturbée des cours en présentiel, occasionnée par les contraintes de la situation sanitaire actuelle, principalement le couvre-feu à 18h.

Pour information, la collectivité avait déjà proposé une tarification exceptionnelle au 2ème et 3ème trimestre de l'année scolaire 2019/2020 (les mois de mars et avril n'avaient pas été facturés), ainsi qu'au premier trimestre de l'année scolaire 2020/2021 (une réduction de 25% avait été appliquée, en raison de l'interdiction totale des cours en présentiel pour novembre et décembre 2020).

Actuellement, tous les adultes et les élèves de chant n'ont pas l'autorisation de suivre leur enseignement en présentiel, suite aux décisions gouvernementales. Ils suivent donc la totalité de leurs cours à distance, et si le suivi pédagogique est maintenu, ils ne peuvent recevoir un enseignement aussi riche et qualitatif qu'en présentiel.

Cela concerne 14 adultes et 3 chanteurs mineurs (-18 ans).

Pour ces 17 élèves, il est proposé d'appliquer un tarif réduit à hauteur de -50% sur la période de janvier à fin mars.

L'impact budgétaire pour les recettes d'écolage serait de **1 053 €** pour la remise proposée à ces 14 élèves. Par ailleurs, l'interdiction des cours après 18h nous empêche l'organisation normale des cours de Formation Musicale (Solfège) en présentiel. En effet, un trop grand nombre d'élève a cours après 18h selon le planning établi en début d'année scolaire, et les emplois du temps des enseignants (employés par d'autres structures d'enseignement artistique les autres jours de la semaine) ne permettent pas de décaler les cours le samedi ou le mercredi. La décision de maintenir un enseignement à distance pour tous les élèves suivant les cours de FM avait été prise par souci d'équité entre les élèves.

Pour tous les élèves mineurs qui ont cours d'instrument normalement mais qui ne peuvent suivre leurs cours de Formation Musicale en présentiel, et ceux-ci uniquement (au nombre de 61), un tarif réduit de -15% est proposé.

L'impact budgétaire pour les recettes d'écolage pour ces 61 élèves (qui n'ont pas pu suivre leurs cours de FM en présentiel, mais à distance en raison du couvre-feu) serait de **1070€**.

L'impact budgétaire total pour la facturation du second trimestre 2020/2021 s'élèverait à **2123€** (environ 20% de l'écolage global du trimestre concerné).

Les élèves d'éveil musical et de pré-solfège (jeunes enfants de 4 à 6 ans) ont repris leurs cours en présentiel le 25 Janvier dernier, suivant votre accord, tout comme les ensembles instrumentaux pendant lesquels le masque peut être conservé (ensembles de violons, de guitares, de musiques actuelles sans chant, de djembés).

A noter que 27 élèves au total continuent à se voir appliqué une tarification normale.

Après délibération, le Bureau décide à l'unanimité d'approuver le dispositif de facturation suivant :

MODALITES DE FACTURATION DU 2ème TRIMESTRE 2020/2021 POUR LES ELEVES DE L'EMIR (au regard de l'impact sur l'organisation des enseignements dû aux mesures sanitaires gouvernementales)				
Public concerné	Organisation pédagogique	Effectif	Proposition tarifaire	Impact budgétaire (chiffage en euros de la perte de recettes d'écolage)
Elèves majeurs et élèves chanteurs	Cours exclusivement à distance	17	- 50%	1 053 €
Elèves mineurs	Cours d'instrument en présentiel, mais cours de FM (solfège) à distance du 4/1/2021 au 08/03/2021 en raison du couvre-feu à 18H	61	-15%	1 070 €
Elèves mineurs	Elèves ne rentrant pas dans les deux catégories précédentes (éveil musical, Pré-solfège, élèves en cycle libre sans FM)	27	Tarif normal	0 €
TOTAL = 2 123 €				

Pour extrait conforme
 Fait à BENFELD le 9 avril 2021
 Le Président,
 Stéphane SCHAAL